

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD361

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« à destination, principalement, des quartiers de la politique de la ville : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend préciser que les investissements prioritaires doivent être opérés à destination des quartiers de la politique de la ville.

Ces territoires restent aujourd'hui largement déficitaires en termes d'infrastructures et d'accès à la mobilité alors que leurs populations sont déjà marginalisées socialement et économiquement. Le recours à une mobilité efficiente à destination de ces territoires est une urgence aux fins de résorber le phénomène de ghettoïsation dont les habitants de ces quartiers sont, hélas, victimes.